

Détention

dossier

SOCIÉTÉ ■ Un an après les révoltes, pour F. Korber, la ministre reste prisonnière de l'administration pénitentiaire

« Il faut sortir de la culture du cachot »

La canicule risque d'enflammer encore les prisons, comme il y a deux ans à Châteaudun, car, pour François Korber, ex-détenu, devenu délégué de l'association Robin des lois, les bonnes intentions de la gauche se sont heurtées à l'administration pénitentiaire.

INTERVIEW

Éric Moine
eric.moine@centrefrance.com

Il y a encore un gouffre des discours aux actes pour humaniser les prisons, constate François Korber, dont l'association Robin des lois multiplie les actions pour préserver les droits des personnes détenues.

■ **Comment supporte-t-on la chaleur en prison ?** Une prison comme Châteaudun, c'est un amas de béton et de ferraille. En promena- des, pas un brin d'herbe, pas un banc, et un sol en goudron que j'ai déjà vu fondre sous le soleil. C'est inhumain. Les activités, scolaires ou ateliers animés par des bénévoles, s'arrêtent, les parloirs se raréfient. C'est un four qui perd ses soupapes et peut donc, durant l'été, explo- ser, comme en août 2013.

■ **La Loi Taubira d'août 2014, relative à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines, a-t-elle changé le regard des Français sur la prison ?** Cette bataille idéologique n'a pas été gagnée parce qu'elle n'a pas été menée. La conférence de consensus, très riche, a été utile pour les initiés, mais n'a pas été



PEINE. L'action du Gouvernement a, surtout, été législative, les moyens nécessaires pour changer la prison n'ont pas été alloués. PHOTO D'ARCHIVES

■ Un nouvel épisode dans le feuilleton des téléés

Après des années de lutte contre le fait que la location des téléviseurs pouvait être facturée aux détenus cinq ou six fois plus cher selon les prisons, Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Justice, avait annoncé, en 2010, l'obligation du tarif unique de 8 €, le prix coûtant, au 1^{er} janvier 2012. Mais les prisons à gestion privée, comme Châteaudun (20 €), pouvaient attendre 2013. Or, en octobre 2012, une note reportait sine die cette harmonisation dans les

prisons privées. Pourtant, un arrêt rendu le 20 mars 2014 par la cour d'appel administrative de Lyon condamne la ministre de la Justice à respecter l'égalité devant le service public en imposant un tarif à 8 €, malgré la gestion privée. Coup de colère de François Korber : « L'administration pénitentiaire ne respecte pas une importante décision de justice. Nous allons le lui imposer en saisissant les tribunaux pour chaque détenu concerné qui nous le demandera ».

popularisée. L'idée de développer les peines alternatives à la prison et les aménagements de peine, portée par tous les spécialistes depuis vingt ans, a cependant avancé. L'opinion commence à comprendre qu'il faut sortir du « tout-carcéral » et de ce que Jean-Jacques Urvoas, député PS, appelle « la culture du cachot ».

■ **Le nombre de détenus a tout de même un peu baissé, de 68.700 à 66.700 en un an ?** Certes, mais la baisse ne s'explique pas pour l'essentiel par l'instauration de la nouvelle peine de « contrainte pénale », car elle est encore très peu prononcée. Ce qui importe, c'est de réduire la surpopulation carcérale en n'augmentant pas le taux de récidive et, si possible, en le diminuant. Aucune prison ne ressemble à une autre et, au centre de détention de Châteaudun, par exemple, il n'y a pas de surpopulation. En revanche, dans de nombreuses maisons d'arrêt, trois ou quatre personnes s'en-tassent dans une cellule de 9 m², avec un matelas

que l'on sort, le soir, pour permettre à deux personnes de coucher par terre. C'est indigne de la République. Et c'est insoutenable pour les personnes détenues comme pour le personnel, car cela génère de la violence chronique.

■ **Il y a environ 10.000 détenus de plus que de places disponibles. La gauche, comme la droite, est revenue à l'idée qu'il serait plus efficace de construire plus de prisons en les humanisant, comme celle de Saran qui vient d'ouvrir près d'Orléans. Erreur ?** L'action du Gouvernement a, surtout, été législative, les moyens nécessaires pour changer la prison n'ont pas été alloués. Pourtant, une prison, c'est ruineux et beaucoup plus cher pour le contribuable : 90 € par jour et par personne détenue... Les peines alternatives - pour les infractions les moins graves, bien entendu - coûtent beaucoup moins cher et sont plus efficaces. Le ministère de la Justice est essentiellement un ministère de la parole et non de l'action. L'administration pénitentiaire demeure, souvent, une administration délinquante, qui ne respecte pas toujours les lois de la République et donne un très mauvais exemple aux personnes qu'elle est censée « garder » mais aussi « réinsérer ». ■

➔ **Contact.** Association Robin des lois, 361 av. président Wilson, 93211 Saint-Denis-la-Plaine Cedex, www.robindeslois.org, tél. 06.65.40.28.72.



« L'administration pénitentiaire ne respecte pas toujours les lois de la République »

FRANÇOIS KORBER. Délégué général de l'association Robin des lois.

■ INFO PLUS

Citoyenneté. 95 % des détenus n'exercent pas leur droit de vote, la plupart étant rebutés par la complexité de la procédure. À cinq mois des régionales, Robin des lois remet le sujet sur le tapis : « Là aussi, Christiane Taubira avait l'occasion de faire une vraie réforme, simple et concrète, pour que les personnes détenues restent des citoyens ou la redevenent. Nous lui avons fait une demande officielle, en janvier 2014. Refus poli. Pourtant, en Pologne, par exemple, on installe un bureau de vote en prison pour que les personnes détenues exercent leur droit de vote ».

Le contrôleur des prisons avait pourtant sonné l'alarme à Châteaudun

Les conditions de vie dénoncées, en 2012 et 2013, par les détenus de Châteaudun étaient déjà pointées en 2010 dans un rapport de contrôle resté confidentiel jusqu'à aujourd'hui.

1 **Trafic de drogue.** Un petit délinquant, Stéphane Raye, avait refusé de rentrer à la prison après une permission, en décembre 2012, de peur de se faire tabasser, car il refusait de rapporter de la drogue à des codétenus (voir notre édition du 12 décembre 2012). Plusieurs autres détenus l'évoquent régulièrement au tribunal de Chartres. Pourtant, lors de la visite des inspecteurs du Contrôleur des lieux de privation de liberté, en mars 2010, des détenus étaient déjà incarcérés au quartier d'isolement, à leur demande et pendant plusieurs mois, « par crainte d'agression » pour leur refus de participer aux trafics internes de stupéfiants.



ACIER ET BÉTON. Le contrôleur relève que le sous-effectif chronique de surveillants n'aide pas à apaiser la détention.

2 **Psychiatrie.** Un détenu est laissé à l'abandon : « A l'ouverture de la cellule, se dégage une odeur nauséabonde et sortent de nombreux moucheron provenant certainement des détritus entreposés ». Lord malade psychiatrique, il est censé suivre un traitement, mais personne

ne s'en assure. Dénonçant « le maintien de cette personne dans des conditions indignes », le rapport relève plus globalement que le suivi psychiatrique n'est pas à la hauteur dans l'établissement.

3 **Nourriture infecte.** La société Eurest dispose de 4,20 € pour fournir trois

repas par jour à un détenu. 76,5 % veulent du sans porc, 15 % des régimes médicaux et 8,5 % des régimes normaux. Lors qu'ils ont les moyens de « cantiner » pour se faire à manger, ils ne sont qu'un sur huit à se nourrir avec les barquettes Eurest. La plupart des autres les jettent par la fenêtre. François Korber, détenu à Châteaudun de 2004 à 2007, confirme : « La nourriture est ignoble, on crève de faim. Seuls le yaourt et le fruit sont mangeables. Un homme s'est fait frapper à mort pour le vol d'un yaourt, le 8 juillet 2006, sous nos yeux. Celui qui est mort ne méritait pas ça, celui qui l'a tué a été condamné, mais, franchement, qui est responsable de tels comportements pour des êtres humains ? »

4 **Enfermement.** Les cellules du rez-de-chaussée sont en régime dit « ordinaire », les étages en « amélioré ». Au rez-de-

chaussée, enfermement 22 heures sur 24 dans 9 m², deux fois une heure de promenade par jour. Dans les étages, les cellules peuvent rester ouvertes et les détenus, tout en demeurant à l'étage, peuvent se rendre aux ateliers et à une salle commune. Le passage de « l'amélioré » à « l'ordinaire », « est vécu comme une sanction déguisée. Cette gestion de la détention entraîne une pression psychologique notable sur beaucoup de personnes détenues, en particulier des jeunes majeurs qui manifestent ensuite des conduites de révolte contre l'institution ».

François Korber l'a vécu : « On vous met au rez-de-chaussée pour vous punir. Vous êtes avec les rats qui viennent se jeter dans la nourriture vue par les fenêtres, l'odeur est pestilentielle, et ne rien faire et ne voir personne vous rend fou ».

5 **Fouilles indignes.** À propos d'une mise au

quartier disciplinaire : « Les détenus disent qu'ils sont forcés de se mettre à genoux sur le sol, les fesses en l'air et la tête sous le lit pour des vérifications intimes et le démenottage. Les personnels indiquent que le détenu est disposé à genoux sur la couverture au sol pour être vérifié et libéré, mais qu'il ne lui est pas imposé de mettre la tête sous le lit. A priori, il s'agit tout de même d'une posture humiliante attentatoire à la dignité qui a été signalée à la direction, ce que celle-ci n'a pas contredit ». ■

Sur le web

Retrouvez l'intégralité de ce rapport du Contrôleur des lieux de privation de liberté et la réponse de la ministre sur notre site.

www.lechorepublicain.fr